

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XIX

MONTREAL, VENDREDI 19 FÉVRIER, 1897

No 25

2381... ABONNÉS RÉGULIERS... 2381

MOYENNE DE 1896

Ça et là.

Un peu d'égarés s. v. p. ?
Nous croyons devoir appeler l'attention de M. le Président de la Chambre de Commerce du District de Montréal sur ce fait que le rapport de la dite Chambre n'est adressé à ses membres et aux journaux qu'après que le journal dont le secrétaire de la Chambre est le rédacteur en a donné publication.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire cette remarque, mais le même fait se répétant d'année en année, nous pensons devoir renouveler notre observation avec l'espoir d'être enfin entendu.

Il nous semble qu'avec un peu de bonne volonté il serait facile de traiter avec plus d'égards les membres de la Chambre et les journaux qui lui prêtent leur appui.

Le pont de Longueuil
Le premier ministre de la Province a reçu, mardi dernier, une députation à laquelle se trouvaient représentés onze comtés de la rive-sud du St Laurent. Il s'agissait de demander au gouvernement provincial son aide pécuniaire pour l'établissement d'un pont reliant les deux rives à Montréal et à Longueuil.

Le premier ministre a affirmé à la délégation que le gouvernement était favorable à ce projet et que prochainement il ferait connaître le chiffre de la subvention provinciale.

On sait que le syndicat américain qui se propose de construire le pont estimé à six millions de dollars la valeur des travaux et demande une subvention de 45 p.c. à payer par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la ville de Montréal. Cette subvention serait payable en vingt annuités.

En supposant que chacun des deux gouvernements et la ville de Montréal votent un tiers du subsi-

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

Chambre 101, Bâtisse "New York Life."

Téléphone No 2517. Boîte de Poste No 917

Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an \$2.00

Canada et États-Unis, un an 1.50

France et Union Postale, un an (15 francs) 3.00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada

soit 15 p.c., il en résulterait pour le gouvernement provincial une dépense annuelle pendant vingt ans de \$15,000. La Province peut, sans en être gênée dans ses finances, voter un pareil subsi-. Il s'est fait et se fera encore des dépenses plus importantes qui n'ont pas l'utilité de celle-ci.

Il est inutile de revenir sur les avantages d'un pont entre Montréal et Longueuil, nous en avons déjà parlé. Le plus surprenant est qu'on ait attendu si longtemps pour entrer dans la pratique de la question. Il faut que la ville de Montréal et le gouvernement fédéral se décident également sans délai à accorder des subventions et qu'on entre enfin dans la période des travaux de construction. Les deux rives du fleuve ne peuvent rester plus longtemps sans moyens de communications directes et rapides.

Chambre de Commerce
Vendredi dernier, a eu lieu l'assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce du district de Montréal sous la présidence de M. Jos. Contant.

Le rapport annuel de la chambre présenté a été adopté à l'unanimité

M. Jos. Contant a été réélu président pour un second terme ; nous sommes heureux, pour notre part, de féliciter le président sur sa réélection bien méritée.

Nos compliments également à M. Alphonse Racine pour son élévation au poste de 1er vice président.

Voici le résultat des élections pour le nouveau conseil dont les fonctions expireront dans un an :

MM. Jos. Contant, président ; Alphonse Racine, 1er vice-président ; Guillaume Boivin, 2e vice-président ; S. Côté, secrétaire ; F. X. Moisan, trésorier ; H. Laporte, Phon J. D. Rolland, D. Pariseau, M. P. P., Phon A. Thibaut, Chs Desmarteau, Ubalde Garand, D. Masson, R. Bickerdike, L. E. Morin, sr., J. X. Perrault, L. J. A. Surveyer, J. M. Fortier, A. S. Hamelin, H. A. A. Brault, A. Aumont, L. J. O. Beauchamp, C. P. Chagnon, O. Faucher, G. Dufresne, jr. et Joseph Hayes, membres du conseil.

Mesure provisoire pour le homard
Une décision concertée entre les Départements du commerce, de l'industrie et des finances en France, autorise l'admission au bénéfice du tarif minimum des conserves de homard d'origine canadienne transbordées à New-York et réexpédiées sur les paquebots des Compagnies effectuant un service régulier entre ce port et les ports français.

Cette facilité est subordonnée à la production des justifications d'origine et d'un certificat consulaire relatant les conditions de transbordement.

La présente décision a un caractère exceptionnel et essentiellement provisoire. Elle pourra être rapportée le jour où un service de navigation assurera d'une manière régulière et dans des conditions satisfaisantes les relations commerciales directes entre la France et le Canada.

(Décision administrative du 1er février 1897).